

MINISTRE DES MINES ET  
DE L'ENERGIE

-----  
DIRECTION GENERALE  
DES MINES ET DE LA  
GEOLOGIE  
-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

-----

du 29 Octobre 1975

DECRET N° 75 / 473 /MME-DGMG.-

portant titularisation au titre de l'année  
1972 de Mr. MBOUYOU Edmond, Ingénieur stagia-  
ire des cadres de la catégorie A hiérarchie I  
des services techniques (Mines).

-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VISA

Vu la constitution du 24 Juin 1973 ;

Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962, fixant statut général des  
fonctionnaires des cadres ;

Vu l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960, fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie A des services techniques ;

Vu le décret n°62-I30/MT du 9 Mai 1962, fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du  
Congo ;

Vu le décret n°62-I96 du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 62-I97 du 5 Juillet 1962, fixant pour compter du  
1er Janvier 1962 les règles selon lesquelles les fonctionnaires en services  
au 31 décembre 1961, sont versés dans les catégories et hiérarchies des cadres  
créées par la loi 15-62 portant statut général des fonctionnaires des cadres  
et le décret n° 62-I95 du 5 Juillet 1962 ;

Vu le décret n° 62-I98 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 63-81 du 26 Mars 1963, fixant les conditions se-  
lon lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les  
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n°65-I70/FP-BE du 25 Juin 1965, réglementant l'avan-  
cement des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975, portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres  
de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975, fixant composition du  
Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire du  
1er Mars 1975 ;

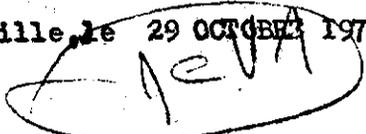
...../.....

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur MBOUYOU Edmond, Ingénieur stagiaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Mines), détaché à Elf-Congo, est titularisé au 1er échelon de son grade indice 780 pour compter du 1er Avril 1972, ACC Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

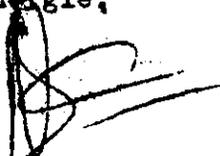
Fait à Brazzaville, le 29 OCTOBRE 1975



Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Président du Conseil des Ministres,

H. LOPES

Le Ministre des Mines et de  
l'Energie,



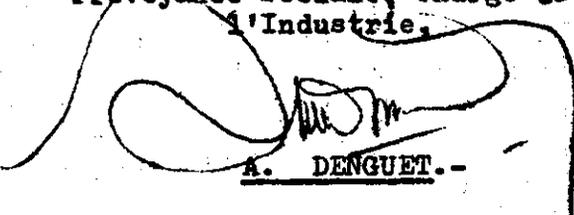
A. MBOUDO-NESA.-

Le Ministre des Finances  
et du Budget,



S. OKABE

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale, Chargé de  
l'Industrie,



A. DENGUET.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....2
- DGT.....2
- MINIFINANCES.....1
- DF. Solde pension...3
- CF.....1
- MME.....3
- DGMG.....3
- SGCM/BC.....3
- Dossier.....3
- Intéressé.....3/24

69